

## 1. Membres

Par leur inscription au club, les membres acceptent les statuts et le règlement annuel en vigueur. Ils s'engagent à être de bonne moralité et à faire preuve de l'hygiène la plus stricte. Dès l'année des 18 ans, les membres sont tenus d'assister à l'Assemblée générale. En cas d'empêchement ils sont priés de s'excuser.

Les parents et autre public sont autorisés à assister aux cours, sans perturber ceux-ci d'aucune manière.

## 2. Assurance

Tout membre est tenu d'être assuré lui-même contre les accidents et en responsabilité civile. Le club décline toute responsabilité en cas de vol, d'échange ou de perte.

## 3. Enseignement

Les cours sont assurés par:

- Laurent DELESSERT – 3e Dan ju-jitsu / 2e Dan judo / moniteur J+S FC1
- François SAGE – 3e Dan judo / 1er Kyu ju-jitsu / moniteur J+S FC1
- Simon SCHNEIDER – 2e Dan judo / 1er Dan ju-jitsu / moniteur J+S FC1
- Francis RATTIN – 1er Dan judo / 4e Kyu ju-jitsu / moniteur J+S et Kids
- Florian FROMER – 1er Kyu judo / moniteur J+S en formation

## 4. Horaires

Jour	Heure	Cours	Âge	Moniteurs
Lundi	18h00-19h30	Judo adolescents	13-18 ans	
	19h30-21h00	Judo adultes	Dès 16 ans	Simon SCHNEIDER
	21h00-21h30	Judo adultes / katas	Dès 16 ans	
Mardi	18h00-19h30	Judo enfants	10-12 ans	Simon SCHNEIDER
Mercredi	18h00-19h30	Ju-jitsu adolescents	10-16 ans	Laurent DELESSERT
	19h30-21h00	Ju-jitsu adultes	Dès 14 ans	Laurent DELESSERT
	21h00-21h30	Ju-jitsu adultes / katas	Dès 14 ans	Laurent DELESSERT
Jeudi	17h30-18h30	Judo enfants	6-7 ans	Francis RATTIN / Florian FROMER
	18h30-19h30	Judo enfants	8-9 ans	
	19h30-21h00	Judo adultes	Dès 16 ans	François SAGE
	21h00-21h30	Judo adultes / katas	Dès 16 ans	

## 5. Vacances

- Selon les jours fériés officiels et vacances scolaires de Savigny
- Horaire spécial de vacances:
  - Un horaire d'entraînement spécifique peut-être mis en place.
  - Une clé est à disposition pour entraînement libre adulte, selon disponibilité des locaux.

## 6. Tarifs

Les tarifs comprennent la finance des cours selon la description ci-dessous.

Les cotisations sont payables d'avance. Elles sont calculées par année, vacances déduites, et sont payables en 3 échéances ou par année:

MEMBRES ACTIFS			3 échéances	Par année
Adultes	Dès 20 ans	Judo	CHF 130.-	CHF 340.-
		Ju-jitsu	CHF 120.-	CHF 315.-
		Judo + ju-jitsu	CHF 160.-	CHF 430.-
Jeune	jusqu'à 20 ans	Judo	CHF 105.-	CHF 270.-
		Ju-jitsu	CHF 105.-	CHF 270.-
		Judo + ju-jitsu	CHF 135.-	CHF 360.-

- Finance d'inscription unique: CHF 30.-
- Licence FSJ annuelle: selon règlement FSJ en vigueur (CHF 40.- pour moins de 14 ans, CHF 70.- au-delà).
- Le club préconise les virements bancaires. L'utilisation d'un BVR est facturée à raison de CHF 4.70.- (frais postaux).



**RÉDUCTION DE TARIF:** dès 3 membres actifs de la même famille, réduction de Fr. 30.-/personne/an.

MEMBRES	PASSIFS	EN CONGE	D'HONNEUR
Cotisation annuelle	CHF 30.-	CHF 30.-	CHF 0.-
Licence annuelle FSJ	Non	Oui	Sur demande

## 7. Congés: maladie, accident ou spontanés

Le début et la fin du congé doivent être annoncés par écrit ou par mail.

Durée minimale pour la réduction des cotisations :

- congé maladie et accident (avec certificat médical): 6 semaines
- congé spontané (annoncé par écrit à l'avance): 3 mois, avec prolongation de 3 mois en 3 mois

## 8. Démissions

Par écrit, 1 mois à l'avance, pour les dates des 30 avril, 31 août, 31 décembre. Les cotisations de la période en cours sont dues.

## 9. Droit à l'image

Des photos et/ou vidéos peuvent être prises pendant les activités du JJCS, qui se réserve le droit de les utiliser à des fins promotionnelles.

Ces images ne peuvent pas être utilisées en cas de problème, réclamation ou recours.

## 10. Entrée en vigueur

Le présent règlement provisoire entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2023 sous réserve d'approbation à la prochaine assemblée générale.